



Mairie de Ménerbes

**COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 7 NOVEMBRE 2017**

La séance est ouverte à 18h00, sous la Présidence de Monsieur Christian RUFFINATTO, Maire de la Commune de Ménerbes.

Présents : M. Christian RUFFINATTO - Mme Fabienne GATIMEL - M. Bruno CHABERT - Mme Josiane DEFLAUX - Mme Catherine ROSSI - M. Yannick MARTIN - Mme Tephén PITOT - M. Patrick MERLE.

Représentée : Mme Henriette TURCO a donné pouvoir à Mme Josiane DEFLAUX.
Mme Monique AUBERT a donné pouvoir à Mme Tephén PITOT.
M. Fabien TEMPIER a donné pouvoir à Mme Fabienne GATIMEL.
Mme Chantal BASIN a donné pouvoir à M. Yannick MARTIN.

Absent excusé : M. Eric ARIAS

Absents : M. Franck DUFOUR - M. Jean-Claude PUECH.

Secrétaire de séance : Mme Tephén PITOT.

Approbation du compte rendu du Conseil Municipal en séance du 17 octobre 2017, approuvé à l'unanimité.

Décision Municipale N° 160-2017 : PORTANT RENONCIATION AU DROIT DE PREEMPTION URBAIN.

DECIDE de renoncer à l'exercice du droit de préemption concernant la parcelle cadastrée Section AK 300.

Décision Municipale N° 161-2017 : PORTANT RENONCIATION AU DROIT DE PREEMPTION URBAIN.

DECIDE de renoncer à l'exercice du droit de préemption concernant la parcelle cadastrée Section AK 369.

Décision Municipale N° 162-2017 : AUTORISATION PERMANENTE ET GENERALE DE POURSUITES AD NOMINEM.

DECIDE à l'unanimité, d'octroyer une autorisation permanente et générale de poursuites à Mme Anne SLIM, Responsable de la Trésorerie d'APT pour l'émission des actes de poursuites au-delà de la mise en demeure et de tous les actes de poursuites qui en découlent quel que soit la nature de la créance.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

APPROUVE A L'UNANIMITE

Décision Municipale N° 163-2017 : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'ETAT POUR L'ETUDE DES BOISERIES DU CHŒUR DE L'EGLISE SAINT LUC.

DECIDE à l'unanimité, de solliciter une subvention de l'Etat au taux de 40 % de l'estimation de l'étude des boiseries du chœur soit une aide financière de 6 232,00 €.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

APPROUVE A L'UNANIMITE

Décision Municipale N° 164-2017 : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'ETAT POUR LA RESTAURATION DU RETABLE SAINT JOSEPH DE L'EGLISE SAINT LUC.

DECIDE à l'unanimité, de solliciter une subvention de l'Etat au taux de 40 % de l'estimation des travaux de restauration du retable Saint Joseph soit une aide financière de 23 447,48 €.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.
bon déroulement du dossier.

APPROUVE A L'UNANIMITE

Décision Municipale N° 165-2017 : PARTICIPATION FINANCIERE DE LA COMMUNE POUR LE SEJOUR DES ELEVES DE L'ECOLE A BUOUX.

ACCEPTÉ à l'unanimité le financement communal du séjour à Buoux pour 60 € par enfant soit 2 580 € TTC,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire au bon déroulement du dossier.

APPROUVE A L'UNANIMITE

Délibération N° 166-2017 : VENTE AUX ENCHERES DES ŒUVRES D'ART DE JANE EAKIN.

ACCEPTÉ à l'unanimité, la recette de la vente des œuvres de Jane Eakin pour le montant de 21 030 €,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

APPROUVE A L'UNANIMITE

Délibération N° 167-2017 : CONVENTION DE PARTENARIAT POUR L'ESPACE NATUREL SENSIBLE DE LA FORET DES CEDRES DU PETIT LUBERON AVEC LES COMMUNES DE BONNIEUX, LACOSTE ET MENERBES : AVENANT N° 1.

ACCEPTÉ à l'unanimité, la participation financière restant à la charge de la commune de Ménerbes pour le montant de 367,03 €,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

APPROUVE A L'UNANIMITE

Délibération N° 168-2017 : ACCEPTATION DE DON.

ACCEPTÉ par 11 voix POUR et 1 ABSTENTION, le don de Madame Chantal BASIN pour le montant de 5 000 €,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toute pièce nécessaire au bon déroulement du dossier.

PAR 11 VOIX POUR ET 1 ABSTENTION

Délibération N° 169-2017 : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX MUNICIPAUX AUPRES DU CENTRE SOCIAL ET CULTUREL LOU PASQUIE.

AUTORISE à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer avec le Centre Social et Culturel Lou Pasquié, les conventions de mise à disposition des locaux municipaux indiqués ci-dessus.

APPROUVE A L'UNANIMITE

Délibération N° 170-2017 : ATTRIBUTION DE CHEQUES CADEAUX AU PERSONNEL MUNICIPAL.

AUTORISE par 11 voix POUR et 1 ABSTENTION, l'achat de chèques cadeaux d'un montant total de 1 900 € TTC pour l'ensemble des agents municipaux auprès du Groupe La Poste,

PRECISE que Monsieur le Maire est autorisé à signer les pièces nécessaires à ce dossier.

PAR 11 VOIX POUR ET 1 ABSTENTION

Fait à Ménerbes, le 10 Novembre 2017

Le Maire,



Christian RUFFINATTO

